



Communiqué

Vendredi 29 août 2025

## **Les bulletins sur les courses à réclamer totalement dématérialisés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025**

Le dépôt des bulletins de réclamations via le site professionnel de France Galop est opérationnel depuis le 10 mars dernier.

Cette forme de dépôt des offres est déjà largement utilisée : depuis le début de l'année, 299 courses ont été proposées en ligne. Sur un total de 1 266 bulletins déposés, 811 ont été soumis via l'espace professionnel en ligne, soit environ 64 % des ordres déposés en ligne.

Comme annoncé le 6 mars dernier, nous rappelons qu'à compter du 1er septembre 2025, les bulletins « papiers » ne seront plus mis à disposition sur les hippodromes, et seront privilégiés uniquement les bulletins de réclamations remplis sur internet, pour toutes les réunions de courses Premium telles que publiées au programme officiel.

**Cette mesure ne concerne que les réunions Premium, les bulletins papier continuent d'être utilisés dans les réunions PMH.**

Le Département Régularité des Courses reste à votre disposition pour tous compléments d'information.

Ladies and Gentlemen,

The submission of claiming forms via the France Galop professional website, is operational since March 10th.

As mentioned in the press release dated March 6th, as of September 1st, "paper" claiming forms will no longer be made available at racecourses, and preference will be given to claiming forms completed online, and for all Premium race meetings as published in the official program.

The Racing Regularity Department remains at your disposal for any further information.